

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 4. 23.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Infrastructures

Service Forestiers-Sapeurs

**BUDGET PRIMITIF 2023 - DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE
(DFCI)**

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-205097-DE-1-1

et publiée le : 16/12/2022

Rapporteur : Monsieur Matthieu SALEL

L'Assemblée départementale,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.3232-5 créé par la loi n° 2016-340 du 22 mars 2016 relative à la protection des forêts contre l'incendie,
- Vu la délibération du Conseil départemental n°6.2.1 du 1er juillet 2021 portant délégation à la Commission permanente,
- Vu la délibération n°3.8.1 de l'Assemblée départementale du 05 février 2018 (Budget Primitif 2018) approuvant la reconduite d'une politique forestière pour 5 ans et les orientations du troisième Plan départemental forêt-bois (PDFB 2018-2022),
- Vu la délibération n° 4.30.1 de la Commission permanente du Conseil départemental du 3 décembre 2018 approuvant le contenu opérationnel du programme d'actions du 3ème PDFB de l'Ardèche ainsi que leur budget prévisionnel afférent,
- Vu les crédits inscrits et votés au budget primitif 2023 et sous réserve de leur caractère exécutoire,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver le programme prévisionnel du CFM 2023, puis voter sa répartition définitive une fois le programme définitif CFM 2023 connu et adressé par les services de l'Etat.

Donne délégation à la Commission permanente pour exécuter les opérations programmées dans le cadre du programme CFM 2023 et les modifications éventuelles qui pourraient intervenir en cours d'année, dans la limite des crédits inscrits, et approuver les documents de mise en œuvre, y compris les conventions élaborées dans ce cadre et leurs avenants.

Donne délégation à la Commission permanente pour solliciter les cofinancements de l'Etat, de la Région et de l'Europe sur le programme.

Signé le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

Olivier AMRANE

OPERATION		OPERATION LIBELLE, NATURE, LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE NOM	COUT PREVISIONNEL		TOTAL CFM DEMANDE	SUBVENTIONS				PARTICIPATION DEPARTEMENT		AUTOFINANCEMENT (SDIS, DDT et collectivités)	
CODE	N°			TTC	HT		ETAT-CFM	ETAT CFM %	UE (Feader)	UE %	Montant en €	%	Montant en €	%
07	1	Cellule information contrôle débroussaillage	SDIS	88 250 €	0 €	70 600 €	70 600 €	80%	0 €	0%	17 650,00 €	20%	0,00 €	0%
07	2	Renforcement cellule débroussaillage	SDIS	41 630 €		33 304 €	33 304 €	80%	0 €	0%	8 326,00 €	20%	0,00 €	0%
07	3	Acquisition véhicule 4x4 contrôle débroussaillage	SDIS		20 000 €	16 000 €	16 000 €	80%	0 €	0%	4 000,00 €	20%	0,00 €	0%
07	4	Guide débroussaillage en Ardèche (2000 ex)	DDT	3 000 €		3 000 €	3 000 €	100%	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
07	5	Surveillance tours de guet	SDIS	8 200 €	0 €	4 100 €	4 100 €	50%	0 €	0%	4 100,00 €	50%	0,00 €	0%
07	6	Installation caméra lever de doute	SDIS		24 700 €	12 350 €	12 350 €	50%	0 €	0%	12 350,00 €	50%	0,00 €	0%
07	7	Surveillance aérienne	SDIS	89 000 €	0 €	71 200 €	71 200 €	80%	0 €	0%	0,00 €	0%	17 800,00 €	20%
07	8	Surveillance patrouilles FORSAP	Département	99 490 €	0 €	99 490 €	99 490 €	100%	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
07	9	Surveillance renfort dispositif estival	SDIS	6 600 €	0 €	3 300 €	3 300 €	50%	0 €	0%	3 300,00 €	50%	0,00 €	0%
07	10	Brûlages dirigés	SDIS	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	10 000,00 €	100%	0,00 €	0%
07	11	Gestion SIG/DFCI	SDIS	57 800 €	0 €	11 560 €	11 560 €	20%	0 €	0%	0,00 €	0%	46 240,00 €	80%
07	12	Acquisition VLTT patrouilles armées FORSAP avec équipement incendie mixte Pompiers/Forestiers (remplacement véhicule de 2008 aux Vans)	Département		75 000 €	37 500 €	37 500 €	50%	0 €	0%	37 500,00 €	50%	0,00 €	0%
07	13	Acquisition d'un 4x4 avec cabine approfondie avec hard top (pour remplacer celui du groupe de Lalevade datant de 2009)	Département		58 400 €	29 200 €	29 200 €	50%	0 €	0%	29 200,00 €	50%	0,00 €	0%
07	14	Acquisition d'un abri de chantier mobile isolé (remplacement de celui 1991)	Département		9 700 €	4 850 €	4 850 €	50%	0 €	0%	4 850,00 €	50%	0,00 €	0%
07	15	Acquisition Treuil de débardage débrayable 5 tonnes avec télécommande (remplacement treuil de 1999 - plus aux normes de sécurité)	Département		9 600 €	4 800 €	4 800 €	50%	0 €	0%	4 800,00 €	50%	0,00 €	0%
07	16	Acquisition matériel électro portatifs	Département		2 000 €	1 000 €	1 000 €	50%	0 €	0%	1 000,00 €	50%	0,00 €	0%
07	17	Acquisition signalétiques pour ouvrages de DFCI (3ème tranche)	Département		3 800 €	3 040 €	3 040 €	80%	0 €	0%	760,00 €	20%	0,00 €	0%
07	18	Fournitures pour entretien et maintenance des équipements de DFCI + entretien tours de guet	Département		9 800 €	7 840 €	7 840 €	80%	0,00 €	0%	1 960,00 €	20%	0,00 €	0%
07	19	Formalités administratives de pérennisation	Communes		5 000 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	4 000,00 €	80%	1 000,00 €	20%
		TOTAUX		403 970 €	218 000 €	413 134 €	413 134 €		0 €		143 796,00 €		65 040,00 €	

NB : la participation prévisionnelle nette du Département (subventions versées 63 726 €) + opérations en maîtrise d'ouvrage (201 960 € TTC) - subvention de l'Etat au Département (88 230 €) s'établirait à : **177 456 €**

- Numéro 07-19: enveloppe budgétaire prévue pour le subventionnement par le Département de dossiers (dont les porteurs de projets ne sont pas encore connus lors de la programmation du CFM 2023) techniquement recevables mais non éligibles (cf. seuils éligibilité notamment) à la mesure DFCI du PDR-RA et aux financements Etat-UE. Cette enveloppe pourra également servir à financer partiellement (tx 80%) les éventuels frais administratifs/notariés/de géomètre portés par les collectivités volontaires dans le cadre des démarches du Département au profit des collectivités locales compétentes (tout particulièrement formalités pour sécurisation du statut foncier des pistes de DFCI)

- Numéro 07-08 : cette opération permet de financer les patrouilles armées de surveillance assurées par les forestiers sapeurs; soit 196 patrouilles forsaps proposées sur cette programmation CFM 2023 pour un maximum de 270 patrouilles activables l'été 2023 (rappel : 29 patrouilles non utilisées sur convention 2021 seront reportées sur 2023 - coût patrouille 2021 = 425 €) . Le coût d'une patrouille Forsaps est réajusté à 454 € pour 2023. Au coût unitaire des patrouilles est rajouté une base fixe correspondant au coût des « astreintes » pour les week-ends (évaluée à 10 500 €/an).

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale non retenues par l'Etat pourront être réalisées dans la limite des inscriptions budgétaires du BP 2023 sur le programme CFM.

TTC véhicules équipements - investissements CD 07	A	190 200,00 €	soit	158 500 € HT
TTC petit matériel - fonctionnement CD 07	B	11 760,00 €	soit	9 800 € HT
Sous-total TTC dépenses du Département	A+B	201 960,00 €		
Subventions versées autres organismes	C	63 726,00 €	dont SDIS =	59 726,00 €
Total dépenses pour le Département	A+B+C	265 686,00 €		
Subvention CFM sollicitées par le Département (recettes)	D	88 230,00 €		
Investissement		80 390,00 €		
Fonctionnement		7 840,00 €		
Coût net pour le Département	A+B+C-D	177 456,00 €		

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 2.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

PARTENARIAT AVEC LE SDIS

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 13

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Ne prend pas part au vote: 3

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 3

Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204947-DE-1-1

et publiée le : 16/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-35 et L.3232-5,
- Vu la délibération n° 6.10.2 du Conseil départemental du 16 novembre 2020 relative à des dispositions financières diverses et notamment à la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le SDIS,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat 2020-2023 du 3 novembre 2020 entre le Département et le SDIS,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022, ainsi que l'élue précitée sur la page de vote, qui est membre de cette même commission.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Fixe la contribution du Département au budget du SDIS de l'Ardèche à **20 500 000 €** pour l'année 2023 ;

Donne délégation à la commission permanente pour voter les subventions en capital au titre de la participation spécifique du Département au programme de modernisation des centres d'incendie et de secours et du matériel roulant.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 3. 24.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Infrastructures

Routes et Mobilités

Pilotage

BUDGET PRIMITIF 2023 - ROUTES ET MOBILITÉS

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre: 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-205031-DE-1-1

et publiée le : 16/12/2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul VALLON

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, troisième partie, les articles L3213-3 et suivants

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Adopte le budget dédié aux routes départementales et les orientations prises lors de ce budget, concernant la réhabilitation des chaussées, les aménagements prévus et les crédits de fonctionnement de la direction des routes et des mobilités.

Signé, le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 25.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Infrastructures

Systèmes d'Information et Usages Numériques

BUDGET PRIMITIF 2023 - DIRECTION DU NUMERIQUE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204977-DE-1-1

et publiée le : 16/12/2022

Rapporteur : Monsieur Max TOURVIEILHE

L'Assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits et votés au budget primitif 2023 et sous réserve de leur caractère exécutoire,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental et son rapport modificatif (erreur matérielle sur le taux FTTH (97% et non 99%)),

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

Signé, le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 26.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Infrastructures

Immobilier, Ateliers et Moyens

**BUDGET PRIMITIF 2023 - DIRECTION DE L'IMMOBILIER DES ATELIERS
ET DES MOYENS**

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204979-DE-1-1

et publiée le : 16/12/2022

Rapporteur : Madame Claudie COSTE

L'Assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits et votés au budget primitif 2023 et sous réserve de leur caractère exécutoire,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

Signé, le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche

Olivier AMRANE